



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 76398

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc soulignant l'importance du rapport, présenté le 6 septembre 2004 à son prédécesseur sur le thème « Célérité et qualité de la justice », à la suite duquel il était annoncé que des propositions « devront déboucher prochainement sur des évolutions concrètes » (La Lettre du Gouvernement, n° 167, 16 septembre 2004), demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, l'état actuel de la réflexion envisagée à l'égard de l'articulation entre les actions civiles et les actions pénales pour abroger la règle de la préséance de la justice pénale sur la justice civile, fréquente dans des affaires de divorce ou financières.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76398

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9887